L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 14 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—A acheter ou à louer une maison avec grand terrain pour fardinage, de préférence sur butte Gentilly, et à proximité station chars. S'adresser H. F., bureau de l'Abeille. 14 mai—2f

UN jardinier fleuriste et légumiste demande un emploi dans une maison bourgeoise soit en ville ou à la campagne. S'adresser au bureau du journal à C. S.s horticoles. 13 mai—4f

ON demande un jeune homme capable de tenir une table de boucher. S'adresser à L. Pifferi, Napoléonville P. O. Box 75. mais—7f

A LOUER.

A LOUER—A Covington, l'élégant chalet 9 appartements. S'adresser 500 rue Dumaine. Nlle O. ou sur les lieux, Jules Cazaux. 1er mai—7f

A VENDRE.

VENTE au comptant, sans limite, d'un cottage en bois, avec un grand terrain 30x120 pieds, No. 116 rue Bagatelle en Bourbon, entre Morales et Bons Enfants, samedi, 15 du courant, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, par C. E. Girardey & Co., encanteurs. L'attention du lecteur est appelée sur cette vente. 7 mai—7 au 15 mai.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Aaron Feitel vs. ses créanciers.—No 17,708.—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Aaron Feitel soit et est, par le présent, acceptée par ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Dreyfous, notaire de cette ville, LUNDI, le 14ème jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de cette pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John Baptiste, Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 mai—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Philip Saal vs. ses créanciers—No 17,578. Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Philip Saal soit convoquée et tenue pardevant Charles Rolle, notaire en cette ville le MERCREDI 19e jour de mai 1886, à 11 heures du matin, de l'effet de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire Louis J. Witte soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1886.
(Signé) C. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 mai—3f au 5 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
JE CERTIFIE par les présentes que le 30 jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après:
Interdiction de Jean Bonnecaze—No 17,296
Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, E. E. Moise, pour le demandeur et H. L. Dufour, curateur pour le défendeur. Après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoiries, et pour les motifs allégués oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y a jugement en faveur de la demanderesse déclarant que Jean Bonnecaze est privé de raison et incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens; que les biens ainsi que la personne du dit Bonnecaze soient confiés aux soins de Mme Louise Kimpp, femme du dit Jean Bonnecaze, comme curatrice; que conformément à la loi il sera nommé au dit interdit un sous-curateur.
Jugement rendu le 21 avril 1886.
Jugement signé le 27 avril 1886.
A. L. TISSOT,
Juge.
En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 29ème jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-six.
JULES VIENNE,
30avril—5fen 30j Député Greffier.

AVIS LEGAUX.

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée générale de la Louisiane, session de 1886, un bill pour obtenir une allocation de fonds qui permette à l'Etat de la Louisiane de faire valoir la fertilité de son sol, ses industries et ses ressources à l'Exposition américaine qui aura lieu à Londres, en Angleterre.
12 mai—1f p s 30j

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour pourvoir à une élection spéciale dans la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions de l'article 209 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane en vigueur depuis le 2 juillet 1879, pour pénaliser pendant quarante ans, sur les propriétés, à la Nouvelle-Orléans, dans le but de drainer et de parer la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la perception de ladite taxe et à sa remise à la New-Orleans Draining and Paving Association.
Nlle-Orléans, 16 avril 1886.
16avril—1f p. sem. pen. 30 j.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau la Section 2 de l'acte intitulé "Acte pour incorporer la Ville de la Nouvelle-Orléans et pour pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires", pour rapporter tous les actes contraires à ses stipulations, approuvé le 23 juin 1882;
Et pour amender et décréter à nouveau la Section 26 du dit acte, et pour rappeler les Sections 32 et 33 du dit acte; pour amender et décréter à nouveau la Section 35 du dit acte; et pour rappeler les Sections 37 et 43 du dit acte.
Le but et la portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de soustraire au contrôle des autorités municipales de la ville, le drainage et le pavage de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et de remettre ces travaux publics et dessécher la Ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
16 avril—1f par sem.—30 jours

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886, un acte en faveur d'Emile Laudner et de ses associés, leur accordant une charte ou privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent ou en découlent, et qui ne violent aucun article de la Constitution, sous le nom social du *Southern Lottery Company of Louisiana*. Leur capital sera de cinq cent mille dollars et leur charte restera en vigueur jusqu'en 1895, à moins qu'elle ne soit révoquée plus tôt, à une élection générale subséquente de l'Etat, ou par une loi de la Législature dans l'intervalle.
Le privilège sollicité sera soumis à telles licences mainstenant fixées par les lois relatives à la Loterie.
EMILE LAUDNER.
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21avril—30f

Avis.

Avis public est par le présent donné par les soussignés qu'ils se proposent de s'adresser à la Législature pour être autorisés à instituer un procès contre l'Etat.
HORNOR & BENEDICT.
25 avril—4 f en 30 j En liquidation.

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1886 un bill pour faire remboursser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.
JOHN McDOUGALL,
Agent.
18 avril—5f en 30j

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mertz Levy vs George W. Wilson et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8,470.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros vingt-deux et vingt-trois dans l'îlet borné par les rues Canal, Broad, White et Dumaine, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-six pieds huit pouces.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Mme. W. Wilson.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—21 28 mai 5 12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries. Groceries. Groceries.

John L. Felix vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,262—En vertu d'un ordre de vente en date du 3 mai 1886 à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 15 mai 1886, à 11 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Tout et particulièrement le contenu, installations, machines, etc., de la grocery, coin des rues Port et Remparts, d'après un inventaire enlisé dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Ainsi en même temps et au même endroit, un fort lot de comptes ouverts d'après inventaire enregistré.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6mai—4,8,12,14,15.

L.A.S.L.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

Rappelez-vous

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 15 JUIN 1886,

UN

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE.....	**$150,000**
UN GROS LOT DE.....	**50,000**
UN GROS LOT DE.....	**20,000**

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 do	50,000..	50,000
1 Lot de.....	20,000..	20,000
2 Lots de.....	10,000..	20,000
4 Lots de.....	5,000..	20,000
20 Lots de.....	1,000..	20,000
50 Lots de.....	500	25,000
100 Lots de.....	300..	30,000
200 Lots de.....	200..	40,000
600 Lots de.....	100..	60,000
1000 Lots de.....	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit..... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les série de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..... 7,500
2,279 Lots s'élevant à..... $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nos présidents à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, s'en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jubal A. Early

PLUS DE CHANCE GAGNANTE

A UN DOLLAR

QUE DANS LA LOTERIE

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York entraînes sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser ces lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à

la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

SIMON BLOCH vs. VICTOR DE BOUCHEL—No 11,343—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET de vente à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, quinzième jour de juin 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, sur la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
1° DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi désignés par les numéros six et sept, de l'îlet numéro (21) vingt-et-un, borné par les rues Market et Jackson et les Avenues Pacific et Elysian, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, déposé comme référence au bureau de J. R. Grant, alors notaire à la Nouvelle-Orléans, lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun vingt-sept pieds dix pouces de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
2° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges appartenant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues des Champs-Elysées, des Remparts, des Français et Bons-Enfants, désigné comme le numéro douze, et mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Champs-Elysées, sur cent douze pieds de profondeur entre lignes parallèles.
3° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou quelque sorte que ce soit, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Colapée, Sixième et Washington, d'après le plan primitif du Faubourg Livaudais, déposé comme référence au bureau de G. R. Springer, ex-notaire à la Nouvelle-Orléans, lequel dit lot mesure cinquante pieds de face à la dite rue Chestnut, sur cent vingt-huit pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, ou en quelque sorte y appartenant, situé et se trouvant dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Antonio Annette, Claiborne, St. Antoine et Robertson, et mesurant en mesure américaine trente-trois pieds de face à la rue Robertson (dernièrement St. Jean Baptiste), sur soixante dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant borné du côté le plus rapproché de la rue St. Antoine par la propriété qui appartient actuellement ou qui a appartenu à P. Suzeran et du côté de la dite rue Annette, ou Antonio, par la propriété appartenant actuellement ou qui a appartenu à Mme Elise De Boisblanc, ainsi que le montrera plus amplement la copie de l'acte d'hypothèque enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, troisième jour de mai 1886.
R. R. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
14 mai—14, 20, 27—juin 1er, 8, 15.

VENTES PAR LE SHERIF.

Grand stock de chaussures.

ANNONCE JUDICIAIRE

W. P. Vincent vs J. H. Wendig.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 17,809—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI 14 mai 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un grand stock de chaussures, vitrines, étagères, etc., se trouvant dans le magasin de l'encanteur, dans le 2me district de cette ville, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 mai—13 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans de tout le reste de la propriété du North Central & South American Exposition situé sur les terrains du Upper City Park et comprenant le MAIN BUILDING, BATISSE DU GOUVERNEMENT, DEUX GRANDES ECURIES.

Un fort lot de bois, bois de charpente, Derricks (grues) et diverses autres propriétés d'après un inventaire enregistré au bureau du Sherif.

Les ventes seront faites à douze mois de crédit, sans égard à aucune estimation.

DANS L'AFFAIRE DE—
Le World's Industrial & Cotton Centennial Exposition
versus
Le North, South & Central American Exposition. No 17,866—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 17 mai 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
A l'entrée principale du Main Building du North Central & South American Exposition, situé sur les terrains du Upper City Park, dans le Sixième District de cette ville.
Toute la propriété appartenant aux défendeurs et sur les lieux décrits ci-dessus et non vendue à la première enchère telle que:

Le Main Building, 1378x1005 avec portes, fenêtres et crochets, tout au complet.
Le Government Building, 835x565 avec portes fenêtres et crochets, tout au complet.
Deux écuries ayant chacune 380x60.
Un fort lot de bois et bois de charpente, etc.
Plusieurs grands derricks, (grues.)

Et divers autres articles, conformément à un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Ceci étant le second et dernier encan tenu à la première somation du jugement jugée aux plus haute et dernières enchères-ci-dessus respectivement, pour ce que cela rapporte, à douze mois de vente et de crédit, sous les conditions fournissant un cautionnement avec de **bonnes et solvables sécurités**, portant intérêt à six pour cent par an à partir du jour de la date de la vente jusqu'à parfait paiement.
Les acquéreurs respectifs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives en payant comptant la proportion des impressions, frais du shérif et du greffier, etc., encourus pour la propriété achetée à leur profit comme suit:
La proportion des dits frais pour le Main Building se montant à environ quatre vingt cent cinquante pieces ($750).
La proportion des dits frais pour le Government Building, se montant à environ quatre vingt cent cinquante pieces ($450)
La proportion des dits frais pour chaque écurie, s'élevant à environ quatre vingt pieces ($250) et la proportion des dits frais pour tout le reste de la propriété, s'élevant à environ cinquante pistres ($50) pour chaque lot ou parcelle ayant des acquéreurs respectifs du dit reste ou proportion de leurs enchères.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—5 t 1j jusqu'au 17 inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil de toutes les Machines, Installations, etc., du Stonewall Rice Mill dans l'affaire de

Columbus H. Allen vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,252—En vertu d'un ordre de vente en date du 1er avril 1886 et d'un ordre supplémentaire en date du 5 mai 1886 à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 22 mai 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
A l'entrée principale du Stonewall Rice Mill, à l'angle du rue Girod et Commerce—
Toutes les machines, arbres de couche, vans à paddes, moulins, pulleys, etc., étant tout le contenu de la bâtisse située à l'encoignure des rues Girod et Commerce, étant un moulin à riz de première classe, machines modernes.
Etant la même propriété que le défendeur ci-dessus mentionné a acquis par achat de Mlle Sarah A. Walton, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 26 février 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau de valeur, un grand coffre-fort en fer, etc.

Bodley Bros. vs. la North, Central and South American Exposition.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 17,480—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur le lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 19 mai 1886, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un grand lot de meubles de bureau de valeur, effets mobiliers, rangés de bureau, installations de gaz, objets divers, etc., ainsi qu'un grand coffre-fort en fer, etc., qui se trouvent au local comprenant la moitié du numéro 72 de la maison en briques à trois étages et dépendances de la rue St-Charles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
7mai—7 12 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Gibbons & Co. vs. The Algiers and Gretna Railway Co.

Vente d'un Dummy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,822—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI 19 mai 1886, à 2:30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
A l'Ecurie de l'Algiers & Gretna Railway Co., à Algier, à peu près un lit du débarcadère du ferry du Douzième District, un Dummy.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
7mai—7,12,15,19.

Succession de Elmira E. Hall, femme de Mark F. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,762—Ordre du Juge Attendu que Mme Laura B. Davidson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feue Elmira E. Hall, femme de Mark F. Bigney, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
Greffier.
6mai—6,11,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de terre et bâtisses de valeur sur la rue Carondelet, entre les rues Terpsichore et Melpomène.

Crescent Insurance Company vs Michael Dowling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,771—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Carondelet (anciennement Appolo), St Charles (anciennement Navades), Terpsichore et Melpomène, ayant une ligne de trente pieds sur cent quatre-vingt-dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions de la vente, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dûes et exigibles dès ce jour.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse Philipe, notaire.
11 mai—11, 22, 29—juin 5, 12.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles et effets mobiliers à

l'encan dans l'affaire de la succession

de Jane C. Marsdin,

conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
No. 16,293—Division—

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau, 49 rue Bourbon—Je vendrai, le MARDI, 18 mai 1886, au local à l'encanteur des rues Baronne et Perdido.
Le lot de meubles de maison et effets mobiliers conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
8 mai—8 16 18

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Sarah Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,742—Division D—Attendu que James Marshall a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feue Sarah Marshall, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 mai—5,9 14

Succession d'Archibald Montgomery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,636—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Archibald Montgomery, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5mai—5 9 14

Adolphe W. Harper vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,404—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de Adolphe W. Harper et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Duffy, Shérif Civil, et syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 mai—13 18 22

Succession de Edger J. Dufour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 17,772—Division C—Attendu que Mme Thérèse Dufour a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edgar J. Dufour, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 mai—8,13,16

Succession de James McGarey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,302—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Duffy, Shérif Civil, et syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8mai—8, 13, 16.

Succession de Stephen Conners.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,390.—Division "A"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wilie, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 mai—8 13 16

Succession de Carl Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,717 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wilie, jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 mai—8,13,16

Succession de Philip Scheib.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,643—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Margaretha Scheib, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 mai—9 13 18

Succession de Enau Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 14,791—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wilz, jr. administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8mai—8 13 16

Succession de veuve Margaret Cohen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,653—Division C—Attendu que H. S. Wiltz jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Veuve Margaret Cohen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6mai—6,11,15

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Adam Collester vs. Jackson Stringer,

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 10,308—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Robertson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à son entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, SAMEDI, 15 mai 1886, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FERDINAND HOEN, Constable
de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 mai—5 9 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers e brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 14 mai, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 14 mai—

PAR JAS. P. GUINAULT

Café et Pension.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—VENDREDI, 14 mai 1886, il sera vendu, à 1 heure de l'après-midi, à l'encanteur des rues Levée et Chartres—
Le contenu du café ainsi que la pension.
Conditions—Comptant.
13mai—

Magnifiques Vaches laitières provenant de la vacherie de Mehner.

45 Vaches laitières, toutes avec des veaux, de races Jersey, Durham et Créole.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 18 mai 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'ancien Stock Landing, à l'Ecurie "Elysée," à l'encoignure des rues Plaisance et Tchoupitoulas.

45 belles Vaches laitières, toutes avec de jeunes veaux et de races supérieures.

Conditions—Comptant $100, comptant; et au-dessus de $100, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
9 mai—

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Stock de marchandises sèches, comptes à recevoir, bail ou droit d'occuper jusqu'à l'expiration du dit bail.

E. H. Adams vs Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — No 17,428.

PAR VINCENT & CO.—Alex Levy, encanteur—Bureau No 64 rue Donaue.—Il sera vendu SAMEDI, 22 mai 1886, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre de l'Hon. T. A. Moise, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1886: Le contenu du magasin No 516 rue Magazine, consistant en marchandises sèches, articles de fantaisies, etc. ainsi que les comptes à recevoir et le bail ou droit d'occuper le dit local jusqu'à l'expiration du dit bail.
Conditions—Comptant.
11 mai—11,18,22

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Prytania, entre l'Avenue Napoléon et la rue Berlin.

Succession de Williams Nides.
No 16,793